

Le tri sélectif

Le tri sélectif
Le tri sélectif

Depuis le 1er janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax assure la responsabilité de plus de 120 points tri, répartis dans chacune des 20 communes.

> Trier pour Recycler

La modernité des modes de vie a entraîné une évolution des modes de consommation. On a vu apparaître de nouveaux emballages : briques alimentaires, cannettes, flacons en plastique, bouteilles en verre... Les poubelles débordent.

Trier ses déchets permet de limiter efficacement cette tendance, de lutter contre le gaspillage, et de préserver les matières premières.

> Les points tri du Grand Dax

Plus de 120 points tri sont présents sur le territoire, dont 80 complets (5 colonnes). Ils permettent de récupérer les déchets d'emballage en verre, métal, les bouteilles et flacons plastiques, tétra pak, les journaux/ magazines et les cartonnettes. En 2009, ils ont permis d'accueillir plus de 3 500 tonnes de déchets recyclables.

> Civisme autour des points tri

Depuis 2006, la Communauté a pu constater une augmentation croissante du volume de déchets apportés en point tri.

Les usagers méritent d'être félicités et encouragés pour leur civisme. Cependant, les points tri sont encore trop souvent souillés et utilisés comme dépotoirs. Plutôt que d'avoir à recourir à la verbalisation et aux amendes, la Communauté préfère en appeler à l'esprit citoyen de chacun.

En 2006 par exemple,

2300 mètres cubes d'ordures sauvages ont été collectés devant les points tri, mobilisant du personnel (2 agents) et du matériel (2 camions) pour les ramasser et les re-trier. Le respect des points tri et des déchetteries permettrait de limiter l'augmentation des coûts de traitement des déchets.

> Les déchets acceptés :

- **Verre** : les bouteilles, les bocaux, les pots, les flacons sans bouchon ni capsule et vide de tout

contenu.

- **Papier** : journaux, revues, prospectus, papiers de bureau, courriers non confidentiels, emballages... non souillés.
- **Cartons & Tetra pak** : petits emballages et briques alimentaires pliés et vidés.
- **Bouteilles plastiques** : bouteilles alimentaires, emballage d'hygiène, emballage de produits d'entretien avec leurs bouchons et vidés de leur contenu.
- Les **boîtes métalliques** bien vidées de leur contenu et rincées.
- Tous les types de **piles peuvent être déposés dans la corbeille rouge.**

Non

